

ÉTIQUETTE DE L'ÉLECTRICITÉ DISTRIBUÉE AU QUÉBEC À LA CLIENTÈLE ALIMENTÉE PAR LE RÉSEAU PRINCIPAL D'HYDRO-QUÉBEC

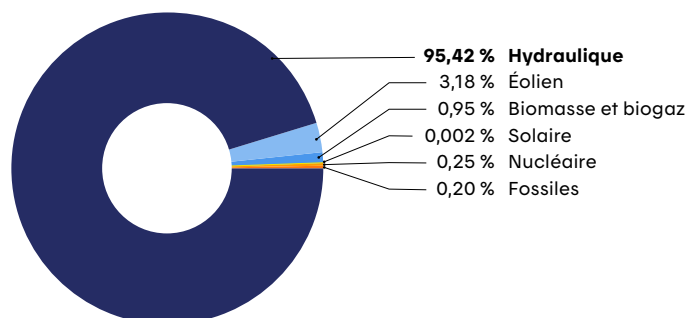
Bouquet électrique résiduel et taux d'émission de gaz à effet de serre (GES)

Bouquet électrique résiduel

Le bouquet électrique résiduel distribué au Québec à la clientèle alimentée par le réseau principal d'Hydro-Québec comprend l'ensemble des approvisionnements en électricité découlant des contrats à long terme et des achats ponctuels de l'entreprise, soustraction faite de la production ou des approvisionnements liés aux réseaux autonomes et de ceux dont les attributs environnementaux ont été vendus sous forme de certificats d'énergie renouvelable (CER).

Pour bénéficier pleinement des attributs environnementaux de l'électricité que vous consommez, procurez-vous des CER auprès d'Hydro-Québec.

Électricité de sources renouvelables : 99,55 %



Taux d'émission de GES du bouquet électrique résiduel distribué au Québec à la clientèle alimentée par le réseau principal d'Hydro-Québec¹

1,30 kg éq. CO₂/MWh

Répartition des approvisionnements selon les sources d'énergie ²	Approvisionnements réels ³		CER vendus ⁴	Approvisionnements résiduels ⁵	
	GWh	%	GWh	GWh	%
Hydraulique	169 782	92,18	191	169 591	95,42
Éolien	11 667	6,33	6 018	5 649	3,18
Biomasse ⁶ et biogaz	1 932	1,05	237	1 695	0,95
Solaire	3	0,00	-	3	0,00
Nucléaire	443	0,24	-	443	0,25
Fossile - Hydro-Québec (mazout)	11	0,01	-	11	0,01
Fossiles - Autres producteurs (gaz naturel, mazout, charbon)	346	0,19	-	346	0,19
Total	184 184	100	6 446	177 738	100
Total - Sources renouvelables	183 384	99,57	-	176 937	99,55

Origine des approvisionnements réels (y compris les CER vendus)	GWh
Production d'Hydro-Québec ⁷	139 110
Achats auprès d'autres producteurs au Québec	13 962
Achats hors Québec (y compris la production de la centrale des Churchill Falls)	31 112

- Ce taux correspond aux émissions directement associées à la production d'électricité et ne tient pas compte du cycle de vie complet.
- Dans le cas des achats d'électricité provenant des marchés voisins, la répartition est fondée sur la composition du bouquet électrique annuel de ces marchés.
- Les approvisionnements réels sont les volumes d'électricité achetés et injectés sur le réseau principal d'Hydro-Québec. Ils ne tiennent pas compte des volumes liés aux CER vendus ou dont les attributs environnementaux n'ont pas été cédés à l'entreprise.
- Les volumes indiqués correspondent aux CER produits en 2022 et vendus entre le 1^{er} janvier 2022 et le 30 juin 2023. Ils tiennent également compte des CER qui n'ont pas été cédés à Hydro-Québec.
- Les approvisionnements résiduels correspondent à la différence entre les approvisionnements réels et les CER vendus.
- Les volumes d'énergie provenant des centrales de cogénération à la biomasse sont considérés comme étant de source renouvelable aux fins de la répartition selon les sources d'énergie, même si une fraction des combustibles utilisés pour produire l'électricité est d'origine fossile. Toutefois, le taux d'émission de GES de cette source d'approvisionnement comprend les émissions des combustibles d'origine fossile.
- Cette donnée comprend uniquement le volume d'électricité produit par Hydro-Québec et distribué à la clientèle québécoise alimentée par le réseau principal de l'entreprise, et ne tient donc pas compte des exportations ni de la production ou des approvisionnements liés aux réseaux autonomes.



AVIS DE VÉRIFICATION

ÉTIQUETTE DE L'ÉLECTRICITÉ DISTRIBUÉE AU QUÉBEC À LA CLIENTÈLE ALIMENTÉE PAR LE RÉSEAU PRINCIPAL D'HYDRO-QUÉBEC

Hydro-Québec a retenu les services professionnels de GHD Consultants Ltée pour la vérification de l'information reproduite sur le feuillet *Étiquette de l'électricité distribuée au Québec à la clientèle alimentée par le réseau principal d'Hydro-Québec*. Il présente la composition du bouquet électrique réel et résiduel, ainsi que le taux d'émission de GES associé à l'électricité distribuée sur le réseau principal de distribution d'Hydro-Québec pour l'année 2022.

GHD a effectué la vérification à un niveau d'assurance raisonnable, en utilisant les principes généraux décrits dans la norme ISO 14064 Gaz à effet de serre, partie 3: Spécifications et lignes directrices pour la validation et la vérification des déclarations des Gaz à effets de serre (ISO 14064-3:2006). Cette norme décrit les principes de vérification à appliquer afin d'assurer que les rapports sur les émissions de gaz à effet de serre sont complets, exacts, cohérents, transparents et sans différences matérielles. Ces principes généraux ont été utilisés pour la vérification des données présentées sur ce feuillet, sans toutefois s'adhérer au processus complet d'une vérification réglementaire. GHD est un organisme de vérification accrédité reconnu sous la norme ISO 14065:2013 par un membre du Forum international sur l'accréditation (IAF).

Hydro-Québec a préparé ce feuillet d'information à partir de données recueillies auprès de nombreuses sources d'informations internes, qui ont été corroborées et examinées à l'aide des méthodes et procédures de contrôle d'Hydro-Québec. La répartition énergétique est illustrée par type et par source d'énergie et issue des activités de production et d'achat d'électricité injectée sur le réseau principal de distribution d'Hydro-Québec. L'énergie produite à partir des centrales non reliées au réseau principal, l'énergie exportée par Hydro-Québec, ainsi que l'énergie pour laquelle les certificats d'énergie renouvelable (CER) ont été vendus ou cédés à des tiers, sont exclues.

La responsabilité de GHD est d'évaluer si les émissions déclarées sont correctement représentées et si les erreurs, omissions ou divergences, une fois agrégées, sont inférieures au seuil d'importance relative. Les méthodes de vérification utilisées par GHD incluent, sans toutefois s'y limiter, la comparaison des valeurs d'entrée avec les données brutes, le recalcul des émissions et, le cas échéant, l'application d'une analyse de sensibilité pour évaluer l'intégrité et la fiabilité des données.

Les preuves à l'appui sont satisfaisantes et il n'y a aucune différence matérielle. GHD peut affirmer que les preuves obtenues lors de la vérification ont servi à évaluer avec un niveau d'assurance raisonnable, les déclarations ciblées.

Montréal, le 6 juin 2023

Nuran Attarmigiroglu, ing., GDBA
Vérificateur-Chef
GHD Consultants Ltée